

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 26^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 novembre 2005, à 10 heures

Président : M. Koudelka (Vice-Président) (République tchèque)**Sommaire**

Point 55 de l'ordre du jour: Groupes de pays en situation particulière

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transports en transit

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 55 de l'ordre du jour: Groupes de pays en situation particulière (A/60/111 et A/60/308)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/60/81-E/2005/68)

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transports en transit (A/60/75, A/60/287 et A/C.2/60/2)

1. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/60/81-E/2005/68), dit que l'on s'est efforcé dans le rapport, qui évalue l'avancement de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles au regard de 30 objectifs de développement, y compris tous les Objectifs du Millénaire pour le développement, d'adopter une approche orientée vers les résultats. Les progrès accomplis sont reflétés dans la matrice figurant dans le document E/2005/CRP.7, publié lors de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social. Le rapport contient également une évaluation des politiques et mesures convenues par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement dans sept domaines interdépendants. Le principe de partenariat est un élément qui fait partie intégrante du Programme de Bruxelles. Bien que ce soient les pays les moins avancés qui sont au premier chef responsables de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies de développement, ce n'est que par le biais d'un partenariat authentique que l'on pourra véritablement progresser.

2. Pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté et de la faim, les pays les moins avancés devront enregistrer un taux de croissance annuel d'au moins 7 pour cent et un ratio entre les investissements et le PIB égal à 25 pour cent par an. En 2003, le taux de croissance de leur PIB a atteint 5 pour cent et le ratio d'investissements à 22 pour cent, mais 11 pays seulement ont atteint l'objectif de 7 pour cent et sept le ratio de 25 pour cent. En outre, l'incidence de la pauvreté demeure élevée (environ 43 pour cent). Le défi que représente la réduction de la pauvreté est encore plus redoutable si l'on considère les perspectives d'accroissement de la population mondiale.

3. Une attention spéciale doit être accordée à la vulnérabilité des pays les moins avancés: plusieurs d'entre eux sont en proie à des conflits ou sortent d'un conflit, ont été la source de mouvements de réfugiés ou accueillent sur leur territoire des réfugiés et des personnes déplacées, ou bien sont géographiquement désavantagés par suite de leur condition de pays sans littoral ou de petits États insulaires.

4. Le Secrétaire général a identifié dans son rapport les problèmes liés à l'implication des pays, au manque de capacités et à l'insuffisance des ressources financières comme étant les trois principaux obstacles à la mise en œuvre du Programme de Bruxelles. Il a recommandé la formulation de stratégies hardies de développement national définissant clairement les priorités à réaliser, et il a demandé aux donateurs d'aligner pleinement leur assistance sur ces stratégies de développement et d'honorer les engagements qu'ils ont pris, particulièrement dans les domaines de l'APD, de l'allègement de la dette et du commerce. Le Secrétaire général a également recommandé dans son rapport que les partenaires de développement intègrent le Programme de Bruxelles à leurs propres politiques et programmes de développement.

5. Les préparatifs de l'examen d'ensemble à mi-parcours du Programme de Bruxelles auquel doit procéder l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006 ont sérieusement commencé. Deux consultations interorganisations ont déjà eu lieu pour mobiliser et coordonner les efforts de préparation des organismes, institutions spécialisées et fonds et programmes des Nations Unies. En adoptant sans tarder, à sa session en cours, une décision concernant les modalités de l'examen quinquennal, l'Assemblée générale pourrait faciliter le processus de préparation,

qui doit comprendre des examens nationaux, régionaux et sectoriels dont les résultats devront être disponibles pour l'examen d'ensemble de 2006. M. Chowdhury demande instamment aux pays les moins avancés d'organiser leurs examens nationaux avant la mi-janvier 2006, avec la participation de toutes les parties prenantes, afin de garantir le succès de l'examen d'ensemble.

6. Certains éléments positifs sont de bon augure pour les pays les moins avancés. L'aide publique au développement qui leur a été accordée en 2004 s'est accrue de 25 pour cent par rapport à l'année antérieure. L'engagement pris par l'Union européenne d'atteindre l'objectif de 0,7 pour cent d'ici à 2015, avec un objectif intérimaire de 0,56 pour cent d'ici à 2010, ainsi que de doubler l'APD à l'Afrique avant la fin de 2010, contribuera indubitablement à la réalisation des objectifs de Bruxelles. L'application par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international de la décision prise par le G-8 d'annuler la dette extérieure de 18 pays pauvres très endettés, ce dont il y a lieu de se féliciter, devra être élargie à la fois pour ce qui est de l'ampleur de cette initiative que du nombre des pays les moins avancés qui peuvent en bénéficier. L'attention spéciale que la réunion au sommet du G-8 a accordée à la nécessité pour les produits des pays les moins avancés d'accéder sans entrave aux marchés des pays développés ainsi qu'à celle de renforcer leurs capacités de développement est particulièrement encourageante, de même que la place qui a été faite aux problèmes de ces pays lors des débats qui ont eu lieu récemment au sein de différentes instances de haut niveau. Le Sommet mondial de 2005 a solidement appuyé la cause des pays les moins avancés et la mise en œuvre du Programme de Bruxelles, en particulier pour ce qui est des objectifs fixés en matière d'aide publique au développement.

7. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le point 55 b) de l'ordre du jour (A/60/287), M. Chowdhury souligne que le Programme d'action d'Almaty est mis en œuvre à un rythme enthousiaste, toutes les parties manifestant la ferme volonté d'y donner suite efficacement. Des progrès significatifs ont été accomplis en coordination et avec la large participation des organismes du système des Nations Unies, des organisations régionales et sous-régionales et l'appui des institutions financières internationales, processus qui a été facilité par la définition par les pays en développement sans littoral

d'un programme commun visant à faciliter leur intégration au système commercial international en tant que petits pays vulnérables. Le rapport du Secrétaire général contient un compte rendu détaillé des mesures spécifiques adoptées dans les cinq domaines prioritaires visés par le Programme d'action et comporte une brève analyse de la situation socio-économique d'ensemble des pays en développement sans littoral.

8. La situation économique des pays intéressés fait apparaître clairement l'impact négatif qu'ont leur position géographique sur leur niveau de développement et leur capacité de réduire la pauvreté. Les pays en développement sans littoral restent marginalisés, comme en témoigne la lenteur de la croissance annuelle de leur PIB collectif par habitant, qui a été de 1,5 pour cent en 2003, contre 2,3 pour cent en 2000. L'éloignement des principaux marchés et les carences des systèmes de transports en transit réduisent leur attrait pour les investisseurs étrangers. Divers pays sans littoral et pays en développement de transit ont formulé ou mis en œuvre des réformes des politiques de transit pour les rationaliser et réduire ainsi les frais de transport tout en améliorant la compétitivité de leurs exportations. Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de catalyseur à cet égard. Le développement d'une infrastructure des transports fiable et efficace est un autre domaine qui doit retenir l'attention en priorité car l'absence de réseaux routiers goudronnés et de services ferroviaires fiables affecte la compétitivité des ces pays sur les marchés internationaux.

9. Pour ce qui est des échanges et de la facilitation du commerce, M. Chowdhury fait observer que plusieurs pays en développement sans littoral et de transit ne sont pas membres de l'Organisation mondiale du commerce. Un autre facteur qui affecte leur compétitivité et leur participation aux échanges mondiaux est que, du fait de leur emplacement géographique, les coûts de transaction du commerce sont élevés. En 2003, la part des pays en développement sans littoral dans les exportations et les importations mondiales n'a été que de 0,57 pour cent et 0,64 pour cent respectivement. Lors de la réunion qu'ils ont tenue au Paraguay en 2005, les ministres responsables du commerce extérieur ont manifesté l'intention des pays en développement sans littoral de constituer un groupe organisé afin de renforcer leur position collective dans les négociations commerciales

internationales. Comme indiqué dans le Programme d'action, la communauté internationale doit accorder une attention particulière à ces besoins particuliers lors des négociations qui se poursuivent actuellement au sujet de l'accès aux marchés et de la facilitation du commerce. En 2003, le montant net de l'APD a augmenté de 13 pour cent par rapport à 2002. Environ 2,4 pour cent de cette assistance a été affecté à l'infrastructure des transports et des communications. En outre, les pays en développement sans littoral ne manqueront pas de bénéficier des engagements qui ont été pris récemment d'accroître l'APD, notamment par l'Union européenne et les pays du G-8, et le rapport indique les mesures spécifiques de soutien adoptées à cette fin par les donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales de développement.

10. Les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales ont fourni des ressources, des compétences et un appui technique énormes. Une des principales réalisations à signaler pour 2005 a été le resserrement des partenariats mondiaux et l'établissement de relations de travail sur le terrain avec un certain nombre d'organismes de développement et d'institutions d'intégration régionale.

11. Le Bureau de M. Chowdhury fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider les pays en développement sans littoral à surmonter les obstacles liés à leur position géographique pour qu'ils puissent plus facilement participer aux échanges mondiaux et plus efficacement lutter contre la pauvreté. Lors du Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé leur engagement de tenir compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral en mettant intégralement en œuvre le Programme d'action d'Almaty, et ils ont demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts afin d'élaborer une série d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis à cet égard.

12. **Mme Hounbedji** (Bénin) relève que la matrice de résultats qui figure dans le document E/2005/CRP.7 répond aux demandes répétées des pays les moins avancés. Il va de soi que ce document devra continuer d'être affiné, mais de telles données sont manifestement très nécessaires. Il serait bon de savoir comment les évaluations ont été réalisées, quelles sont les mesures envisagées pour améliorer le document à l'avenir et, plus précisément, quelle est la signification

de la mention "en retard", dans la colonne des évaluations.

13. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) convient que la matrice devra continuer d'être affinée, mise à jour et améliorée. La mention "en retard" signifie que les progrès accomplis dans les domaines dont il s'agit ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs visés dans le Programme d'action de Bruxelles et qu'il faut redoubler d'efforts.

14. **M. Kogda** (Burkina Faso) souhaiterait savoir comment le document final du Sommet mondial de 2005 peut contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et à l'examen à mi-parcours.

15. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) déclare que le document final du Sommet reflète un solide engagement politique de venir en aide aux groupes de pays vulnérables et que son Bureau a entrepris d'identifier les mesures concrètes à adopter pour donner corps à ces engagements. Les préparatifs de l'examen d'ensemble à mi-parcours et des autres grandes réunions internationales offriront de nouvelles occasions de renforcer l'engagement pris par les dirigeants mondiaux, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement d'œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs convenus.

16. **M. Buffa** (Paraguay) demande comment les institutions financières internationales pourraient être encouragées à faciliter les améliorations nécessaires dans les domaines de l'infrastructure et des transports.

17. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) rend hommage au Gouvernement du Paraguay pour le rôle de premier plan qu'il joue dans la défense des intérêts des pays sans littoral ainsi que pour avoir accueilli la réunion des ministres responsables du commerce extérieur des pays en développement sans littoral. Les organismes du système des Nations Unies et plusieurs institutions multilatérales s'emploient activement à promouvoir les objectifs et les priorités visées dans le Programme d'action d'Almaty. La réaction positive des institutions

financières, en particulier pour ce qui est de la priorité spéciale qu'elles ont accordée à l'allocation de ressources au secteur des transports, est de bon augure pour l'application du Programme d'Almaty. Il conviendra de continuer à resserrer les relations avec ces institutions et de ne négliger aucune occasion de mettre en relief les besoins des pays en développement sans littoral pour entretenir l'élan acquis depuis l'adoption du Programme.

18. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire Lao), parlant en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, souhaiterait savoir si le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est doté d'un personnel suffisant pour s'acquitter de sa tâche.

19. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) précise que son Bureau dispose d'un effectif restreint mais que cela ne l'empêche pas nécessairement de jouer son rôle. Jusqu'à présent, il a accompli une tâche productive. L'adoption en 2003 du Programme d'action d'Almaty a mobilisé les énergies en faveur des groupes intéressés, et son Bureau sera heureux d'accroître ses effectifs à mesure que ses activités se développent. C'est ainsi par exemple que le secteur des transports a été identifié comme prioritaire. Il va de soi que son Bureau continuera de consulter le Président du Groupe des pays en développement sans littoral et ces pays eux-mêmes.

20. **Mme Mills** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/60/81-E/2005/68), les objectifs fixés dans le Programme d'action de Bruxelles ne sont pas encore atteints en dépit des progrès significatifs accomplis par quelques-uns des pays les moins avancés. Il faut manifestement, comme relevé au paragraphe 71 du rapport, resserrer le partenariat entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient atteindre l'objectif consistant à allouer 0,20 pour cent de leur revenu national brut (RNB) à l'APD, et tous les partenaires de développement devront aligner leur

appui sur les stratégies nationales de développement élaborées par les pays eux-mêmes.

21. La Sixième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) offrira une occasion importante d'adopter des mesures tangibles pour résoudre les problèmes que le système commercial multilatéral représente pour les pays les moins avancés. Une attention spéciale devra être accordée à l'accès aux marchés des pays développés, en franchise de droits et de contingents, de tous les produits provenant de ces pays, et veiller à ce que les négociations et le résultat final de la Réunion reflètent le principe du traitement spécial et différencié dont doivent bénéficier les pays les moins avancés. À ce propos, il est probable que la communauté internationale appuiera l'adoption de mesures et d'initiatives visant à renforcer les capacités productives et d'accélérer l'expansion économique et le développement durable dans les pays les moins avancés. Il importe également d'accélérer le processus d'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC de manière à assurer l'universalité de cette organisation.

22. Le système des Nations Unies a un rôle critique à jouer dans la promotion des objectifs du Programme d'action de Bruxelles en évaluant les progrès accomplis dans les domaines de la planification, de la formulation des politiques, de la réforme des institutions et de la mobilisation des ressources. Le Groupe des 77 et la Chine appuient toutes les mesures visant à donner suite, de façon intégrée et coordonnée, aux documents issus des grandes conférences et réunions au sommet tenues sous l'égide des Nations Unies et attendent avec intérêt l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles qui doit avoir lieu à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général devra consulter les États Membres, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties prenantes intéressées pour aider les pays les moins avancés à préparer leurs examens aux échelons national et régional. En outre, le rapport annuel devra mettre un accent plus marqué sur les résultats, les performances et les analyses afin d'évaluer les progrès accomplis dans la pratique par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

23. Le Programme d'action d'Almaty constitue un cadre global de partenariat fort nécessaire pour l'établissement de systèmes efficaces de transports en transit dans les pays les moins avancés, qui se heurtent

à des problèmes considérables par suite de leur éloignement et du manque d'accès à la mer. S'il y a lieu de se féliciter de l'examen d'ensemble prévu dans le rapport du Secrétaire général (A/60/287), il reste beaucoup à faire. Pour réduire les coûts de transaction et établir des systèmes de transports efficaces, il faudra resserrer considérablement la coopération et la collaboration à tous les niveaux, et le Groupe des 77 et la Chine appuient par conséquent la recommandation figurant au paragraphe 74 du rapport tendant à ce que les organismes du système des Nations Unies redoublent d'efforts pour articuler une méthodologie qui permette de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'établissement de systèmes efficaces de transports en transit.

24. Les pays donateurs, les institutions internationales de financement et les organisations internationales de développement devraient verser des contributions, à la fois par le biais de leur APD ainsi que sous forme de contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour faciliter le suivi et l'application du document final de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transports en transit. En outre, la Sixième Réunion ministérielle de l'OMC devra tenir pleinement compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral pour que le système commercial multilatéral reflète mieux leurs préoccupations et leurs problèmes, comme souligné dans le Programme d'Asunción pour la mise en œuvre du Cycle de Doha. Enfin, le Groupe des 77 et la Chine demandent au Bureau du Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de continuer à mobiliser et à coordonner un appui et des ressources au plan international, notamment au moyen de stratégies globales de plaidoyer, en faveur de ces pays.

25. **M. Thomson** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie, des pays candidats, la Croatie et la Turquie, des pays du Processus de stabilisation et d'association, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'étant donné qu'aussi bien la présidence de l'Union européenne que le Représentant

permanent de la Commission européenne ont récemment fait des déclarations concernant les pays en développement sans littoral à la Sixième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, dont le texte est à la disposition des délégations, et il centrera surtout ses observations sur les pays les moins avancés.

26. L'Union européenne et ses États membres entretiennent d'étroites relations avec les divers pays membres du Groupe des pays les moins avancés ainsi qu'avec le groupe dans son ensemble. Ayant accueilli à Bruxelles en 2001 la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Union est fermement résolue à promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. La réaffirmation récente des Objectifs du Millénaire pour le développement constitue une base tangible sur laquelle édifier un environnement mondial propice à l'éradication de la pauvreté et au développement durable des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables.

27. L'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/60/81-E/2005/68) ainsi que les efforts déployés pour lui donner un caractère plus analytique et l'orienter davantage vers les résultats. En ce qui concerne l'Engagement 5 du Programme d'action de Bruxelles, l'Union est convaincue que le Cycle de Doha pour le développement pourra être mené à bien rapidement dans tous les domaines visés par les négociations, particulièrement parce que les larges mesures qu'il prévoit pour favoriser le développement combinent une libéralisation du commerce, l'établissement de règles et la fourniture d'une aide complémentaire ainsi qu'à une assistance dans le domaine du commerce.

28. Bien que le commerce contribue fréquemment à l'expansion économique et à l'atténuation de la pauvreté, ce résultat n'est ni automatique, ni immédiat, ni direct, ni parfois même mesurable. L'intégration au système commercial multilatéral peut offrir des possibilités notables, mais la croissance dépendra aussi des politiques et des décisions adoptées par les pays en développement eux-mêmes. Si les donateurs peuvent fournir une assistance et si des instruments comme le Cadre intégré d'assistance technique concernant le commerce peuvent être utiles à cet égard, un engagement authentique de la part des pays les moins

avancés est indispensable pour intégrer le commerce aux stratégies de développement. Un accès préférentiel aux marchés aurait une importance particulière pour les pays les plus pauvres et, dans ce contexte, l'Union européenne continue d'offrir aux exportations des pays en développement les débouchés les plus importants et les marchés les plus ouverts. Depuis 2001, l'initiative "Tout sauf les armes" prévoit un accès aux marchés en franchise de droits et de contingents à toutes les exportations des pays les moins avancés. L'Union européenne engage instamment les autres pays développés et les pays en développement les plus avancés à faire de même et espère qu'un tel engagement pourra être pris lors de la Sixième Réunion ministérielle de l'OMC.

29. En ce qui concerne l'Engagement 7, l'Union européenne est résolue à fournir une aide accrue et de meilleure qualité et a annulé la dette des pays pauvres très endettés parvenus au point d'achèvement. Elle est également consciente du rôle que peuvent jouer des sources novatrices de financement pour aider à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. À l'heure actuelle, la plupart des pays dont l'APD dépasse l'objectif fixé sont membres de l'Union européenne; en juin 2005, l'Union a adopté un nouvel objectif collectif selon lequel leur APD doit représenter 0,56 pour cent du revenu national brut (RNB) d'ici à 2010 et s'est engagée à atteindre un objectif de 0,7 pour cent d'ici à 2015, une large part de cette assistance devant être affectée aux pays les moins avancés. Cet accord qui fera date aura pour effet de doubler l'aide de l'Union européenne d'ici à 2010. Il importe de ne pas perdre de vue qu'il faudra également mobiliser des ressources au niveau des pays les moins avancés eux-mêmes, par exemple en les aidant à mettre en place des mécanismes fiscaux appropriés. Ces pays pourront beaucoup contribuer, par leurs efforts, à créer un climat de nature à attirer les capitaux privés.

30. S'agissant de l'Engagement 2, l'Union européenne demeure convaincue qu'une bonne gouvernance est essentielle à un développement durable et appuie les mesures adoptées par certains des pays les moins avancés pour modifier leurs constitutions en vue de consolider les processus démocratiques. Elle se félicite également de ce que six des pays les moins avancés ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption. Des institutions démocratiques stables sont indispensables à une expansion économique durable et à la réduction de la pauvreté, tout comme la paix, la

sécurité, le respect des droits de l'homme et l'état de droit, l'égalité entre les sexes et un attachement fondamental à une société juste et démocratique.

31. Bien que la communauté internationale soit solidement engagée sur la voie du développement mondial, il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles. Il importe de rappeler à cet égard que, dans son rapport, le Secrétaire général a demandé aux partenaires de développement d'intégrer les principes énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles à leurs politiques, stratégies et programmes de développement.

32. Enfin, l'Union européenne se félicite des progrès remarquables que le Cap-Vert a accomplis ces dernières années pour sortir du Groupe des pays les moins avancés, apprécie les efforts faits par les pouvoirs publics de ce pays pour consulter les parties prenantes au plan national et attend avec intérêt d'en apprendre davantage au sujet de la stratégie élaborée par le pays pour faciliter sa transition.

33. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire Lao), parlant en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, déclare que le Groupe appui sans réserve les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/60/287) et s'associe à la déclaration faite par la délégation de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe des pays en développement sans littoral est satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et en particulier des efforts extrêmement louables déployés par les parties prenantes pour traduire en acte les cinq priorités visées dans ce programme. Les pays en développement sans littoral coopèrent avec leurs voisins de transit pour améliorer les politiques de transit et établir des systèmes efficaces de transports en transit en Asie, en Afrique et en Amérique latine, avec l'assistance des donateurs et des partenaires du développement.

34. Cela n'est cependant que le début d'un long voyage. Pour établir des systèmes efficaces de transports en transit, il faudra que toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, resserrent leurs partenariats. Il importe donc au plus haut point que les principes du Programme d'action d'Almaty soient intégrés aux stratégies et aux programmes de travail ainsi que de mieux faire connaître le programme d'action aux échelons national, régional et mondial.

Dans ce contexte, le Groupe des pays en développement sans littoral demande à la communauté internationale de fournir un appui financier et technique accru aux pays en développement sans littoral et à leurs voisins de transit, et en particulier de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale.

35. Le Groupe des pays en développement sans littoral appuie le communiqué conjoint publié à l'issue de la Réunion de haut niveau sur le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, dans lequel a été soulignée l'importance que revêt la fixation d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis sur la voie de l'établissement de systèmes efficaces de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit ainsi que d'adopter de nouvelles initiatives à cette fin au sein des différentes organisations régionales et sous-régionales. Le Bureau du Haut Représentant devra continuer de mobiliser et de coordonner l'appui de la communauté internationale, poursuivre ses efforts de plaidoyer et suivre les progrès accomplis sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Almaty, conformément à son mandat. Le Bureau devra être renforcé en conséquence.

36. Pour ce qui est de la Priorité 3 du Programme d'action d'Almaty, le Programme d'Asunción pour la mise en œuvre du Cycle de Doha pour le développement reflète la position du Groupe des pays en développement sans littoral en ce qui concerne la série de négociations qui doivent être reprises lors de la Sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Les aspects qui présentent une importance critique pour le Groupe sont notamment la facilitation du commerce, les mesures à adopter en faveur des petits pays et des pays vulnérables, l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles, le traitement spécial et différencié, l'adhésion, la coopération technique et le renforcement des capacités. Le Groupe des pays en développement sans littoral, sous la coordination du Paraguay, a décidé de suivre une stratégie tendant à surmonter leurs désavantages et à améliorer leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Le Groupe demande instamment au Bureau du Haut Représentant de resserrer sa coordination et sa coopération avec les organisations internationales compétentes pour l'aider à mener à bien cette stratégie.

37. Une attention particulière devra être accordée aux produits qui présentent un intérêt pour les pays en

développement sans littoral, comme prévu dans le Plan d'action d'Almaty, le Consensus de São Paulo et différentes résolutions de l'Assemblée générale. L'OMC devra étudier les questions liées au commerce des petits pays vulnérables et élaborer pour les résoudre des solutions de nature à faciliter une intégration plus étroite de ces pays au système commercial multilatéral, conformément au Programme de travail de Doha. Les négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce devront également prendre en considération les besoins particuliers des pays en développement sans littoral.

38. À eux seuls, les pays en développement sans littoral ne pourront pas honorer leurs engagements internationaux. Ils espèrent par conséquent recevoir un appui accru – à la fois sous forme d'APD de la part de la communauté des donateurs et dans le contexte de la coopération Sud-Sud – pour que les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit puissent plus efficacement renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, établir des systèmes efficaces de transport en transit et de facilitation du commerce et promouvoir la diversification de leurs exportations.

39. **Mme Houngbedji** (Bénin), parlant au nom du Bureau de coordination des pays les moins avancés, déclare que les résultats obtenus jusqu'à présent sont minces et que l'examen d'ensemble prévu pour 2006 revêt par conséquent une importance extrême car il offrira l'occasion d'identifier les modifications à introduire pour faire en sorte que les engagements pris dans le cadre du Programme de Bruxelles soient honorés.

40. L'examen d'ensemble devra revêtir la forme d'une réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre 2006, précédée d'une réunion d'experts d'une durée de cinq jours. Des réunions régionales devront également être organisées pour resserrer les mécanismes de coopération aux échelons régional et sous-régional. Les résultats de ces réunions constitueront la base sur laquelle la communauté internationale pourra structurer une série de mesures spécifiques pour appliquer les engagements qu'elle a pris dans le Programme d'action. Simultanément, les pays les moins avancés eux-mêmes devront organiser des examens nationaux pour évaluer les progrès accomplis et les problèmes rencontrés. Les institutions du système des Nations Unies, pour leur part, devront entreprendre des évaluations sectorielles

de la mise en œuvre du Programme d'action avec la participation des points focaux désignés par les pays les moins avancés. Le Secrétaire général est par conséquent prié de mobiliser les ressources financières nécessaires pour assurer la participation voulue à ce processus.

41. **M. Maema** (Lesotho), parlant au nom de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), déclare que les efforts déployés par la SADC sont sapés et frustrés par des facteurs comme la lenteur de l'expansion économique et les difficultés qu'ont les pays membres de s'intégrer à l'économie mondiale, les catastrophes naturelles et l'impact généralisé des maladies transmissibles.

42. Le Programme d'action de Bruxelles constitue pour les pays les moins avancés le cadre global à l'intérieur duquel ils doivent œuvrer en faveur d'une expansion économique soutenue et d'un développement durable et éliminer la pauvreté. Il importe par conséquent de le mettre en œuvre d'urgence. Les pays les moins avancés n'ont pas les capacités financières, humaines et institutionnelles requises pour résoudre les problèmes de développement auxquels ils sont confrontés et, si la situation actuelle persiste, le nombre de personnes qui vivent dans une pauvreté extrême pourrait augmenter de plus de 40 pour cent d'ici à 2015. Si ces pays sont responsables au premier chef de leur développement, il importe que la communauté internationale, y compris le secteur privé et la société civile, leur apporte un appui fort nécessaire.

43. L'Afrique australe continue d'être affaiblie par le fardeau de sa dette, qui affecte sa capacité de financer son développement social et économique. En fait, certains des pays membres de la SADC peuvent consacrer plus de ressources au service de la dette qu'aux principaux programmes sociaux à mettre en œuvre si l'on veut pouvoir réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi la seule solution durable réside-t-elle dans une annulation de la dette des pays les moins avancés. Il importe d'établir d'urgence un cadre de mise en œuvre de la proposition du G-8 concernant l'annulation de la dette de certains pays pauvres très endettés ainsi que de trouver une solution au fardeau de la dette des autres pays les moins avancés de la région.

44. La SADC appuie sans réserve l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action

de Bruxelles qui doit être entrepris en 2006, lequel devra englober les contraintes et les défis qui entravent, pour les pays les moins avancés, la mise en œuvre du Programme d'action. En outre, la SADC attache une grande importance au Programme d'action d'Almaty et a créé une Direction de l'infrastructure et des services pour faciliter son application au plan régional.

45. **M. Chowdhury** (Bangladesh) souligne qu'il importe, dans le contexte du Programme d'action de Bruxelles, de ménager un espace politique suffisant pour les pays en développement pour qu'ils puissent élaborer leurs propres stratégies en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement. Si le développement relève essentiellement de la responsabilité nationale, la communauté internationale doit appuyer les efforts déployés à cette fin et créer un environnement propice.

46. La démocratie s'est solidement enracinée au Bangladesh. Le gouvernement a mis en place des mécanismes anticorruption, mais le problème immédiat consiste à trouver les ressources financières nécessaires pour que les institutions de contrôle puissent opérer. En outre, les initiatives prises au plan national pour atténuer la pauvreté doivent être appuyées par les partenaires de développement au moyen d'une assistance financière et technique. Le Bangladesh a réalisé des progrès considérables dans les domaines socio-économiques et a nettement réduit le nombre de pauvres, mais il devra améliorer le sort de 20 millions de personnes de plus au cours des dix prochaines années pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté.

47. Le commerce est un puissant moteur de la croissance mais, regrettamment, la part que détiennent les 50 pays les moins avancés dans le commerce mondial est en baisse. Il importe que la communauté internationale adopte d'urgence une série de mesures pour inverser cette tendance et assurer un large accès aux marchés des produits de ces pays. Les ressources financières sont l'élément le plus critique dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Les pays développés devront consacrer 0,40 pour cent de leur produit national brut à l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, et la répartition de l'APD devra répondre à des critères rationnels et non à des motivations politiques. De plus, c'est lorsqu'elle revêt la forme d'un soutien

budgétaire direct pour la réalisation de projets de développement conçus au plan national que l'aide peut être la plus efficace.

48. La gouvernance économique et l'architecture financière mondiales doivent être rationalisées et rendues plus cohérentes, et il faut renforcer le rôle et la participation des pays les moins avancés dans les processus internationaux de prise de décisions en matière économique.

49. La vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques est une autre des caractéristiques des pays les moins avancés. Il faudrait que la communauté internationale fournisse l'assistance technique et financière requise pour atténuer l'impact de ces catastrophes et appuyer les efforts de reconstruction. La dette extérieure représente également un lourd fardeau pour les pays les moins avancés, et la communauté internationale devra envisager d'adopter des mesures d'annulation de la dette.

50. **M. Aliyev** (Azerbaïdjan), parlant également au nom de la Géorgie et de la Turquie, déclare que les trois pays sont résolus à mettre en place un système vital de transports de transit dans la région, comme prévu dans le Programme d'action d'Almaty, pour promouvoir un développement et une sécurité durables dans la région du Sud du Caucase ainsi que dans l'Eurasie dans son ensemble.

51. L'infrastructure des transports s'est peu à peu améliorée le long du couloir Europe-Caucase-Asie que suivait jadis la route de la soie et il a récemment été signé une déclaration conjointe envisageant la réalisation d'un projet de raccordement ferroviaire qui jouera un rôle clé dans le processus d'intégration avec le réseau ferroviaire transeuropéen. La participation au financement du projet des institutions nationales et internationales et des autres investisseurs intéressés revêt une importance primordiale.

52. Parlant en qualité de représentant de l'Azerbaïdjan, M. Aliyev dit que l'exploitation du potentiel de transit de son pays, et en particulier le rétablissement de la "Grande route de la soie", constituent non seulement une priorité pour le développement du système de transport mais aussi un élément pouvant beaucoup contribuer à l'expansion économique. L'Accord multilatéral de base sur le transport international pour le développement du couloir Europe-Caucase-Asie a contribué à

l'augmentation du volume des marchandises transportées par cet itinéraire. Des lois et des documents normatifs ont été adoptés pour stimuler et créer des conditions favorables aux transports. L'Azerbaïdjan a adhéré à la Convention de Kyoto révisée (Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières) et a entrepris d'élaborer les politiques nécessaires à sa mise en œuvre.

53. Plusieurs projets de construction de routes ont également été réalisés ces dernières années et des travaux ont été entrepris pour l'aménagement d'oléoducs, de ports et de l'aéroport international. Il a été installé un système de contrôle automatisé des passeports qui accélère considérablement les formalités tout en renforçant la fiabilité. En outre, des centres d'accueil temporaire ont été construits dans la région méridionale du pays pour accueillir les réfugiés qui franchissent la frontière de l'État et il est prévu d'en construire d'autres dans la région septentrionale.

54. L'Azerbaïdjan appuie l'analyse de l'impact des facteurs géographiques sur le bilan économique d'ensemble des pays sans littoral et en approuve les résultats. L'adoption du Programme d'Asunción pour la mise en œuvre du Programme de développement de Doha reflète une vision claire des mesures à adopter pour surmonter la marginalisation des pays sans littoral. Il faudra en tenir compte dans des négociations qui doivent se dérouler prochainement sous l'égide de l'OMC pour que l'aspect développement du Cycle de Doha devienne une réalité pour les pays en développement sans littoral.

55. **M. Yao Wenlong** (Chine) fait observer que la plupart des pays les moins avancés se heurtent à des difficultés dans les efforts qu'ils déploient pour assurer leur développement économique: la charge de leurs dettes s'est alourdie, tandis que l'APD n'a que très peu augmenté. En raison de leurs capacités de production limitées, ils ne peuvent pas tirer pleinement parti des différents arrangements d'accès préférentiel aux marchés. Ils ont par conséquent besoin de l'appui de la communauté internationale, qui doit les aider à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, à mobiliser des ressources pour le développement et à améliorer leurs structures de production et de commercialisation. Il importe simultanément d'accroître l'APD et d'adopter des mesures d'allègement de la dette. Le commerce est le moteur du développement des pays les moins avancés, mais il

faudra leur fournir une assistance technique pour les aider à renforcer leurs capacités d'exportation. En outre, les pays développés devront s'efforcer d'améliorer l'environnement commercial pour ces pays et de leur donner de nouvelles possibilités d'accès aux marchés.

56. Depuis de nombreuses années, le Gouvernement chinois fournit une assistance aux pays les moins avancés et il a récemment annoncé d'autres mesures pour aider d'autres pays en développement dans des domaines comme l'allègement de la dette, l'octroi de prêts à conditions favorables et de développement des ressources humaines. La Chine espère que l'examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles débouchera sur des ajustements concrets de nature à garantir la réalisation des objectifs du Programme.

57. La communauté internationale doit prêter attention à la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les pays en développement sans littoral. En sa qualité de pays de transit, la Chine comprend leurs difficultés et a fourni une large coopération dans le domaine du commerce ainsi que dans les domaines économiques et techniques pour appuyer leur développement économique. Elle constate avec plaisir que des mesures concrètes ont été adoptées dans les cinq domaines prioritaires identifiés dans le Programme d'action d'Almaty. Au début de l'année, la Chine et le Kazakhstan ont signé un accord de partenariat stratégique qui tend à promouvoir l'exploitation des avantages des deux pays en matière de transit. La Chine continuera de fournir des services de transports en transit à ses voisins sur la base de l'égalité et des avantages mutuels. Elle est également disposée à renforcer sa coopération économique et technique avec les pays les moins avancés et avec les pays en développement sans littoral, sur les plans aussi bien unilatéral que multilatéral, pour contribuer à leur développement.

58. **M. Chem** (Cambodge) déclare que son pays a été relégué dans la catégorie des pays les moins avancés en raison des destructions causées par le conflit, la guerre et le génocide. Le Gouvernement cambodgien a entrepris de préparer un plan national de développement stratégique pour 2006-2010 afin de guider les efforts déployés par le pays pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Une bonne gouvernance est à la base de sa stratégie de promotion de l'expansion économique et de

l'équité et de la justice sociales par le biais d'une réduction substantielle de la pauvreté. Au Cambodge, le taux de pauvreté, qui est actuellement de 35 pour cent, a été réduit de 8 pour cent entre 1994 et 2004. En outre, son industrie naissante des textiles a continué de prospérer après l'adhésion du pays à l'OMC, et des mesures sont adoptées pour diversifier l'économie afin de développer l'industrie légère ainsi que les agro-industries, mais les exportations du pays se heurtent à des barrières aussi bien tarifaires que non tarifaires. Obtenir accès aux marchés des pays développés demeure une des premières priorités, surtout pour les produits agricoles, étant donné que 80 pour cent de la population du Cambodge est tributaire de l'agriculture et d'activités connexes. Réaffirmant la pertinence du Programme d'action de Bruxelles, M. Chem relève que les pays les moins avancés demeurent confrontés à des difficultés économiques, et il demande instamment aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de ce Programme. Le système des Nations Unies dispose des structures appropriées pour le mener à bien, et il faut espérer que l'examen à mi-parcours du Programme qui doit avoir lieu à un niveau élevé à New York en septembre 2006 lui donnera un élan nouveau. L'initiative prise par les États-Unis d'Amérique et l'intention manifestée par l'Union européenne de réduire leurs énormes subventions à l'agriculture sont certes encourageantes, mais d'autres mesures substantielles demeurent nécessaires pour promouvoir les intérêts mutuels de tous les pays intéressés.

59. **Mme Droyer** (Norvège) fait observer que si la responsabilité de leur développement incombe au premier chef aux pays les moins avancés eux-mêmes, comme reflété dans le Programme d'action de Bruxelles et la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale a la responsabilité partagée de promouvoir la réalisation des objectifs convenus et l'adoption de mesures visant à éradiquer la pauvreté et à garantir des conditions de vie décentes pour les pauvres du monde entier, en particulier dans les pays les moins avancés. Bien que des progrès encourageants aient été accomplis dans beaucoup de pays, notamment grâce à l'introduction de réformes importantes, une attention accrue devrait être accordée à l'Afrique et aux pays les moins avancés pour éviter que le nombre de personnes qui vivent dans une pauvreté absolue augmente. À ce propos, la délégation norvégienne est encouragée par les initiatives qui ont été prises récemment pour resserrer la coopération pour le

développement avec l'Afrique et avec les pays les moins avancés. Ces derniers ont besoin d'une aide accrue, et d'une aide de meilleure qualité. La Norvège se félicite des engagements qu'ont pris la plupart des pays développés d'accroître l'APD et d'atteindre dans des délais déterminés les objectifs consistant à la porter à 0,7 pour cent du RNB, mais regrette que l'augmentation de 14 pour cent du total de l'APD fournie aux pays les moins avancés entre 2002 et 2003 se soit en fait traduite par une diminution des décaissements effectués au profit de ces pays si l'on fait abstraction de l'allègement de la dette, des secours d'urgence et de l'aide alimentaire.

60. Les pays les moins avancés, qui sont les principaux bénéficiaires de l'APD norvégienne, qui a toujours dépassé les objectifs fixés par les Nations Unies, ont besoin d'un allègement ciblé de leur dette. C'est pourquoi le Cadre de soutenabilité de la dette, qui met l'accent sur la prudence des emprunts et des prêts, revêt une grande importance. Il est impératif de formuler une proposition de nature à réduire immédiatement la charge représentée par la dette. La Norvège appuie par conséquent la proposition du G-8 d'annuler la dette multilatérale des pays pauvres et est convaincue que cette proposition doit être intégralement appliquée. D'autres mesures, comme celles consistant à accroître les investissements et à améliorer l'accès aux marchés ainsi qu'à faciliter l'intégration des pays les moins avancés au système commercial international, sont tout aussi importantes. La Norvège, pour sa part, accorde aux pays les moins avancés un accès en franchise de droits et de contingents à ses marchés depuis 2002 et encourage les autres pays développés à faire de même.

61. Les négociations en cours sous l'égide de l'OMC offrent un cadre pour améliorer la situation des pays les moins avancés sur le plan du commerce multilatéral. En fait, la Norvège est disposée à faire du Cycle de Doha un "cycle gratuit" pour les pays les plus pauvres. Il importe également de développer les capacités de production et d'exportation et les possibilités d'emploi dans les pays les moins avancés. La Norvège est au nombre des pays qui fournissent l'appui le plus soutenu au Cadre intégré d'assistance technique concernant le commerce aux pays les moins avancés, au Programme conjoint d'assistance technique intégré aux pays d'Afrique et à divers fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique dans le contexte de la CNUCED, du Centre pour le commerce international et de l'OMC.

La communauté internationale dispose des moyens nécessaires pour réduire la pauvreté et créer un développement économique et social durable dans les pays les moins avancés: tout ce qu'il faut, c'est la volonté de traduire les plans en actes.

62. **M. Pathak** (Inde) déclare que la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty exige une coopération entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et leurs partenaires développés. C'est pourquoi la communauté internationale et les pays donateurs doivent continuer d'allouer des ressources financières et une assistance technique supplémentaires pour le renforcement de l'infrastructure physique. Les pays en développement de transit se heurtent à de nombreuses difficultés dans les efforts qu'ils déploient pour fournir des services de transports en transit aux pays sans littoral, même lorsque certaines de leurs régions sont aussi éloignées de la mer que les pays sans littoral. À ce propos, l'Inde accorde la plus haute priorité au resserrement de ses relations avec le Bhoutan et avec le Népal, notamment grâce à un accroissement des échanges et à une coopération en matière de transit. Conformément à un Accord de 1995, le Bhoutan peut exporter et importer des marchandises à destination et en provenance de pays tiers en franchise, et les procédures applicables au transit de marchandises népalaises à travers le territoire indien ont été considérablement améliorées et simplifiées conformément à une Convention de 1999 relative au commerce de transit.

63. S'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, les partenaires des pays les moins avancés et les autres pays en développement doivent fournir une aide accrue et de meilleure qualité, accorder un allègement de la dette et améliorer l'accès aux marchés de ces pays pour appuyer les efforts qu'ils déploient pour accélérer leur expansion, améliorer la prestation des services sociaux et réduire la pauvreté. En fait, une solution durable du problème de la dette débouchera sur une réduction des ressources allouées au service de la dette et une augmentation des dépenses sociales. L'Inde a démontré sa volonté d'œuvrer dans cette direction en annulant la dette de sept pays pauvres très endettés et elle se félicite de la décision adoptée récemment par le G-8 concernant l'annulation irrévocable de la dette de ces pays. Les engagements qui ont été pris de fournir des ressources additionnelles doivent être honorés sans tarder.

64. M. Pathak partage l'avis selon lequel un développement autonome doit reposer sur les ressources nationales et il demande que la priorité soit accordée aux efforts de renforcement des capacités. Cependant, il ne sera possible de mobiliser les ressources nationales que s'il existe un environnement international propice et stable caractérisé par des systèmes commercial, monétaire et financier non discriminatoires. Soulignant le rôle important que l'APD peut jouer en catalysant les investissements privés dans les pays qui ne reçoivent pas beaucoup d'investissements étrangers directs, M. Pathak appuie les initiatives visant à renforcer l'implication nationale dans les programmes d'aide au développement et il se félicite des mesures adoptées par certains partenaires au développement pour ouvrir leurs marchés aux exportations des pays les moins avancés. Il faut que la communauté internationale aide ces pays à renforcer leurs capacités dans le secteur manufacturier, mais aussi dans les autres secteurs, pour leur permettre, à terme, de diversifier leur économie et de réduire leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base. Les échanges entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement ont beaucoup progressé ces dernières années, les exportations des pays les moins avancés ayant augmenté de 20 pour cent en moins de 15 ans, tandis que la part des autres pays en développement dans les importations des pays les moins avancés s'est accrue de près de 25 pour cent pendant la même période. Il s'agit là d'un témoignage éloquent du potentiel qu'offre le resserrement de la coopération Sud-Sud.

65. **M. Penjo** (Bhoutan) demande à toutes les parties prenantes de ne négliger aucun effort pour honorer les engagements pris dans le document final du Sommet mondial, dans les programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty et dans la Consensus de São Paulo. Les maigres progrès accomplis au cours des cinq ans qui se sont écoulés depuis le lancement du Programme d'action de Bruxelles sont décevants, et l'examen à mi-parcours du Programme qui doit avoir lieu en 2006 devra englober tous les aspects pertinents et se tenir au niveau le plus élevé possible. Des fonds suffisants devront être mobilisés au titre du budget ordinaire ainsi qu'au moyen de ressources extrabudgétaires pour garantir le succès des réunions préparatoires et de l'examen à mi-parcours lui-même. En l'absence de soutien financier, il sera extrêmement difficile pour les pays les moins avancés de participer à ces réunions.

66. M. Penjo appuie les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport et souligne en particulier la nécessité d'intégrer pleinement le Programme d'action de Bruxelles aux politiques, stratégies et programmes de développement des partenaires de développement ainsi que d'améliorer la collecte, l'analyse et l'échange d'informations statistiques pour mettre les pays mieux à même de suivre les progrès accomplis. L'examen à mi-parcours devra tendre à ce que les parties prenantes honorent pleinement les engagements qu'elles ont pris en ce qui concerne l'APD étant donné que les pays les moins avancés ne disposent que d'une base de ressources limitée. M. Penjo félicite les pays développés qui ont atteint ou dépassé l'objectif consistant à allouer à l'APD 0,7 pour cent du PIB national, se félicite du calendrier adopté par nombre d'entre eux pour atteindre cet objectif d'ici à 2015 et demande instamment à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'en élaborer un sans tarder. Il faudra également que les pays développés allouent 0,2 pour cent de leur APD aux pays les moins avancés. C'est aux divers pays qu'incombe la responsabilité primordiale de leur développement et le Bhoutan fait tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser les objectifs visés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Programme d'action de Bruxelles avec le généreux appui financier et technique de ses partenaires de développement.

67. **M. Loizaga** (Paraguay) rappelle que son pays est coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral pour les questions concernant le commerce et le développement depuis 2003. Il a coordonné les réunions extraordinaires du Groupe à Cancún, à São Paulo et, tout dernièrement, à Asunción afin de définir une position commune dans les négociations commerciales multilatérales. Le Groupe doit tenir une réunion ministérielle parallèle lors de la prochaine réunion ministérielle de l'OMC afin de ratifier les accords intervenus dans le contexte du Programme d'Asunción et d'élaborer une stratégie pour défendre ses intérêts. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'un appui accru de la communauté internationale pour surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés du fait de leur position géographique. Les organisations de développement et les organisations financières internationales, régionales et sous-régionales devront accorder une attention accrue aux membres de ce groupe de pays, dont l'éloignement, les coûts de transport prohibitifs et le manque d'infrastructures entravent les efforts qu'ils

font pour s'implanter sur les marchés mondiaux. L'OMC devrait accorder un traitement spécial et différencié aux pays sans littoral au nombre des moins avancés, lesquels devront recevoir une assistance plus efficace pour pouvoir honorer les engagements pris dans le cadre des accords de facilitation du commerce. Les institutions financières internationales et les organisations régionales devront aider les pays sans littoral à mettre en place des systèmes de transports en transit plus modernes et plus efficaces afin d'accroître leur compétitivité et de pouvoir s'intégrer au système commercial international.

La séance est levée à 13 heures.